



Contrat stratégique de la **filière Automobile** 2018-2022

22 mai 2018



Sommaire

Éditorial de Luc Chatel : le futur de l'automobile française s'écrit maintenant	4
Comité Stratégique de Filière Automobile	7
Projet structurant n° 1 : Être acteur de la transition énergétique et écologique	11
Projet structurant n° 2 : Créer l'écosystème du véhicule autonome et expérimenter à grande échelle, pour offrir de nouveaux services de mobilité.....	15
Projet structurant n° 3 : Anticiper l'évolution des besoins en compétence et emplois.....	17
Projet structurant n° 4 : Renforcer la compétitivité de la filière automobile	22
Soutien de l'État à la Recherche et développement dans le secteur de l'automobile	23
Principaux livrables du CSF Auto	25

Éditorial de Luc Chatel : le futur de l'automobile française s'écrit maintenant



La filière de l'industrie et des services de l'automobile est un actif stratégique pour l'économie de notre pays. Dans les territoires, 150 000 PME et ETI, plus de 800 000 salariés œuvrent quotidiennement au rayonnement mondial de l'automobile française, porte-étendard, et à bien des égards, vitrine et locomotive des savoir-faire industriels « made in France ».

En 2008, une crise mondiale d'une violence inouïe a frappé de plein fouet la filière. En 10 ans, grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs, appuyée par la puissance publique, grâce à des efforts sans précédent des entreprises, déployés dans l'investissement, l'innovation, la montée en gamme et les services, l'automobile française a retrouvé son dynamisme et ses lettres de noblesse.

Dix ans après la crise, notre base industrielle automobile sort modernisée, transformée et renforcée.

Mais elle doit aujourd'hui s'armer pour relever les immenses défis qui sont devant elles : concurrence féroce de nouveaux entrants, impératifs environnementaux, irruption du numérique à tous les étages, nouvelles mobilités et attentes sociétales, l'automobile est aujourd'hui percutée par des disruptions majeures qui rebattent en profondeur les cartes du marché mondial et les positions acquises des acteurs traditionnels.

Face à cette révolution des mobilités et ses innombrables opportunités économiques, la filière automobile française, filière d'excellence doit se mettre en ordre de marche et de conquête. Elle doit également être placée dans un écosystème prompt à libérer sa capacité d'innovation et à booster ses performances. C'est tout l'objet de ce contrat stratégique de filière qui fédère l'ensemble des acteurs, de l'amont (industrie) à l'aval (services). Un contrat porteur d'une ambition forte : faire de la France un acteur majeur des mobilités du XXIème siècle.

Ce contrat constitue une vision partagée de l'avenir de l'automobile, conciliant les exigences de l'agenda environnemental et la pérennité d'une filière d'excellence. Ramassé autour de grands projets structurants, il trace, pour

les années à venir, la feuille de route d'une véritable transformation de la filière automobile française. Energie, compétitivité, digital, environnement, capital humain, il vise à actionner un à un les leviers d'une transformation rapide, profonde et pérenne.

Une transformation méthodique, cadencée, fondée sur le jeu collectif et la responsabilité de chaque acteur de la filière comme de la puissance publique.

Un contrat de filière, enfin, qui a pour maître-mot l'anticipation. Anticipation des usages naturellement, mais aussi et surtout des mutations vers les nouveaux métiers, les nouvelles compétences qu'implique cette révolution des mobilités. C'est pourquoi nous avons placé la formation des femmes et les hommes de l'industrie automobile au cœur de sa transformation.

Anticiper, car le futur conquérant de l'automobile française s'écrit maintenant.

Luc Chatel,
Président de la Plateforme automobile (PFA)

Chiffres clés de la filière automobile française

Industrie (filière amont)

4 000
entreprises industrielles
(base 2015)

Chiffre d'affaires de
155 Md€
(base 2015)

400 000
salariés
(base 2015)

Investissement
annuel en R&D :
6 Md€

Volume d'exportation
49 Md€

Premier secteur pour les dépôts de brevets en France

Les constructeurs français ont produit
7,4 millions de véhicules
dans le monde en 2017

Services (filière aval)

139 000
établissements

21
métiers

400 000
salariés
(base 2015)

Comité Stratégique de Filière Automobile

Contexte

Dans la suite de la nouvelle impulsion donnée au Conseil national de l'industrie (CNI) par le Gouvernement le 20 novembre dernier, le comité exécutif du CNI a arrêté le 26 février 2018 une première liste de 10 Comités stratégiques de filière (CSF), dont le CSF automobile présidé par Luc Chatel. Conformément à l'orientation donnée par le CNI, la filière a élaboré un plan d'actions portant sur un nombre limité de projets structurants à forts enjeux, et propose à l'État sous la forme d'un contrat de filière un ensemble d'engagements réciproques visant à accompagner leur réalisation. Ces travaux ainsi que les engagements de l'État s'appuient notamment sur le travail initié par les assises nationales de la mobilité et le projet de loi d'orientation des mobilités.

La filière automobile

La « *filière automobile* » rassemble les constructeurs automobiles implantés sur le territoire, les équipementiers et fournisseurs de rang 1, ainsi que de nombreux sous-traitants appartenant à des secteurs très divers (mécanique, plasturgie, emboutissage, fonderie, électronique, etc.). Elle comprend également les constructeurs de véhicules poids lourds, bus et autocars, ainsi que les carrossiers. Ce volet amont de la filière comprend près de 4 000 entreprises industrielles et emploie 400 000 salariés en France. Il représente un chiffre d'affaires de 155 milliards d'euros (18 % du chiffre d'affaires de l'industrie manufacturière) et un volume d'exportation de 49 milliards d'euros. C'est la filière qui dépose le plus de brevets. Elle investit plus de 6 milliards d'euros par an en R&D.

Le volet aval de la filière comprend les entreprises de service qui représentent un écosystème d'ETI, de PME et de TPE particulièrement dense. Ce secteur se structure autour de cinq principaux pôles métiers : la distribution (véhicules et carburants), la maintenance automobile, les services aux automobilistes, l'éducation à la route et le recyclage. Il représente 139 000 entreprises, plus de 400 000 salariés.

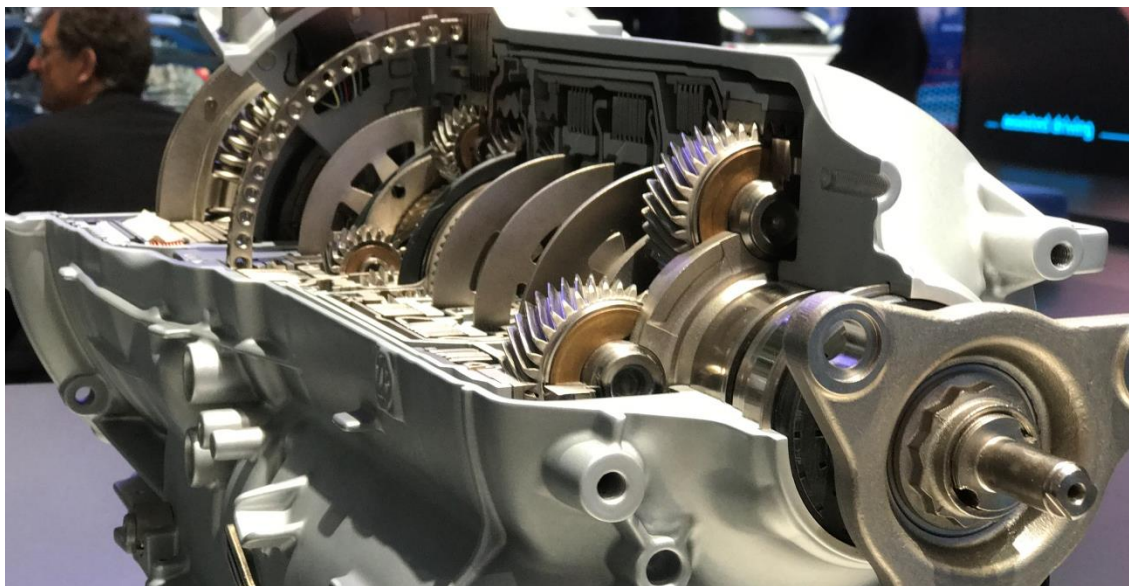
La filière comprend également de nombreux acteurs de la R&D, notamment les pôles de compétitivité et les grands organismes de la recherche publique (IFP EN, IFSTTAR, CEA, Universités).

Les enjeux de la filière automobile

Mondialisée, exposée à une concurrence très forte sur des marchés subissant des fluctuations marquées, confrontée à des attentes sociétales et environnementales puissantes et irréversibles, cette filière est une des rares au sein de l'industrie française à avoir réussi, par les efforts constants des entreprises et des salariés, accompagnés par l'Etat, à préserver une véritable dimension internationale, tout en restant ancrée dans les territoires. Si les indicateurs sont, pour l'heure, repassés au vert, des difficultés subsistent, avec un tissu de fournisseurs manquant encore de robustesse et souffrant d'un déficit de compétitivité, et la fragilisation de certains sites de production ou des services par la chute des ventes de véhicules diesel. De façon plus fondamentale, la filière est néanmoins confrontée à des défis majeurs et à de bouleversements sans précédent comme sans doute jamais l'automobile n'en a connu depuis son invention. Elle est en effet frappée par trois disruptions majeures :

- une disruption technologique, liée notamment à l'agenda environnemental, avec le moteur électrique et l'évolution du mix énergétique qui vont profondément impacter l'ensemble de la filière
- une disruption numérique avec le véhicule connecté, intelligent, autonome et l'émergence de sujets aussi complexes que la protection des données détenues par un véhicule.
- une disruption sociétale, avec de nouvelles offres de mobilité et une profonde évolution du rapport à la voiture.

Chiffres clés de la transition énergétique et écologique



En 2017, immatriculations de

42 789

véhicules électrifiés

Au 30 avril 2018,

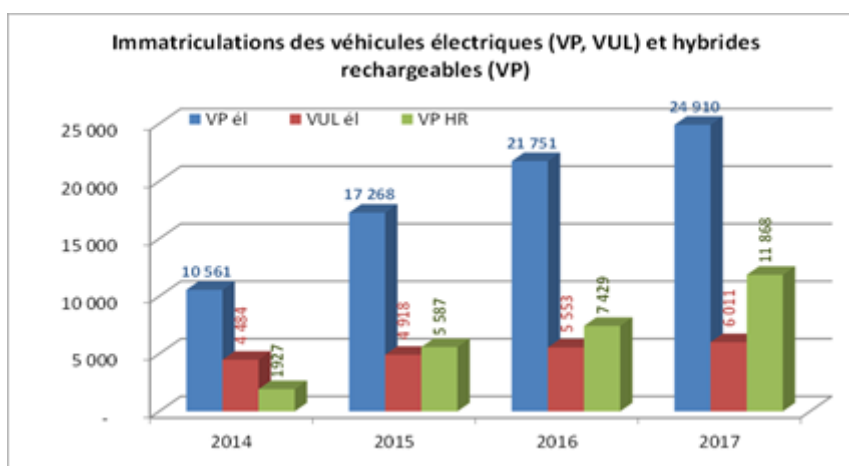
168 443

véhicules électriques et hybrides rechargeables circulent.

Au niveau européen, avec **139 070 véhicules électriques (VE)**, la France détient le premier parc de VE, devant la Norvège (**128 412 VE**), l'Allemagne (**84 974 VE**), le Royaume-Uni (**54 046 VE**) et les Pays-Bas (**29 209 VE**).

Infrastructures ouvertes au public pour véhicules électriques

1 point de charge pour 5,5 véhicules électriques en France



Projet structurant n° 1 : Être acteur de la transition énergétique et écologique

Enjeux

La réussite de la transition énergétique portée par le Gouvernement au travers du respect des engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris et du Plan Climat nécessite de combiner plusieurs actions tenant compte de la diversité des usages. Les trois grands défis à relever s'articulent autour de la réduction des émissions de CO₂, de la réduction des émissions polluantes et de l'économie circulaire.

Objectifs

- Viser une multiplication par cinq d'ici fin 2022 des ventes de véhicules 100% électrique
- Garantir un ratio d'une borne de recharge pour dix véhicules en circulation (soit 100 000 bornes en 2022 si la filière tient ses objectifs de vente de véhicules électriques et hybrides rechargeables – cible à un million de véhicules en circulation en 2022)
- Faire émerger une offre industrielle française et européenne dans le domaine des batteries (en visant les batteries de quatrième génération)
- Créer une filière hydrogène française compétitive et développer ses usages en mobilité
- Poursuivre le programme du véhicule à faible empreinte environnementale
- Stimuler l'économie circulaire

Points clés et principaux engagements de l'Etat et de la filière :

Les constructeurs développeront leur offre de véhicules électrifiés (véhicule électriques et hybrides rechargeables) et veilleront à l'attractivité de cette offre.

L'État maintiendra un bonus pour les véhicules électriques au moins jusqu'en 2022, et donnera une visibilité pluriannuelle sur l'enveloppe du bonus-malus dans le cadre de la discussion de la loi de finances. Des réflexions seront menées sur la possibilité de promouvoir également le développement des véhicules hybrides rechargeables.

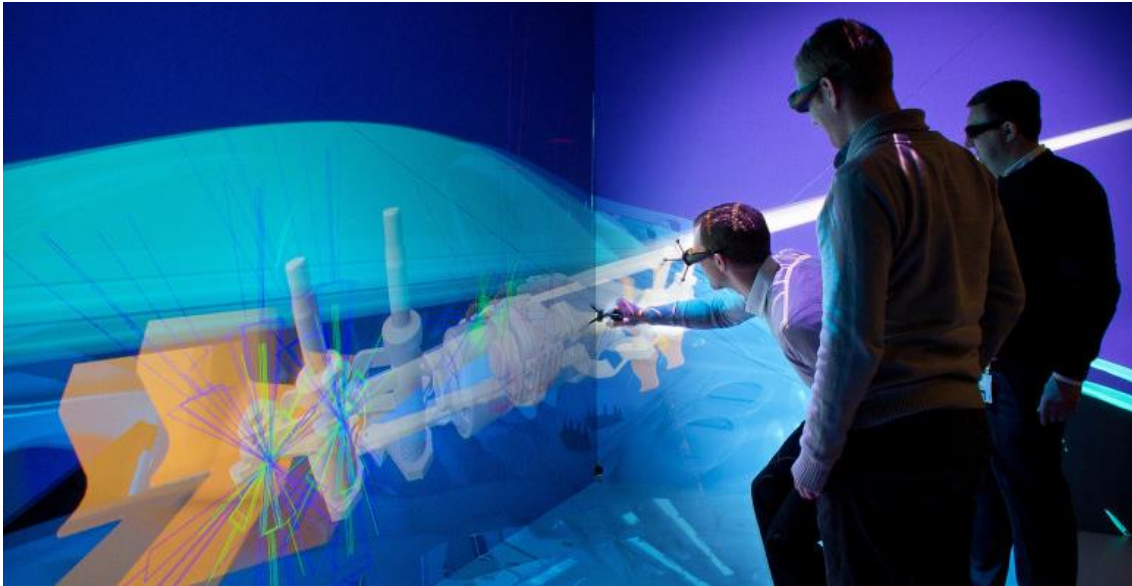
L'Etat assurera un cadre juridique et financier favorable à l'installation de bornes de recharge (droit à la prise et au pré-équipement des parkings). Un soutien financier au déploiement des bornes sera mis en œuvre : il se traduira notamment par une plus grande prise en charge des coûts de raccordements des bornes jusque fin 2021, financée par le réseau électrique.

La filière automobile contribuera à promouvoir les expérimentations de véhicules à hydrogène qui se déroulent sur certains territoires et le déploiement des infrastructures.

Dans le domaine du développement de technologies permettant de réduire les émissions de CO₂ du parc automobile à l'horizon 2030, les constructeurs proposeront des solutions, à un coût abordable et compétitif, permettant de garantir une mobilité durable sur l'ensemble de leur gamme, en contribuant à l'amélioration de la qualité de l'air et à l'ambition d'abaissement des émissions de polluants.

Enfin, en vue de stimuler davantage l'économie circulaire dans la filière automobile, la filière travaillera à un engagement volontaire pour respecter l'ambitieuse feuille de route pour le développement de l'économie circulaire qui vient d'être publiée. L'Etat poursuivra son action contre les filières illégales de traitement des véhicules hors d'usage (VHU), mettra en place des mesures incitatives à la valorisation des produits en fin de vie et favorisera le recyclage des matériaux.

Chiffres clés du véhicule autonome



54

projets d'expérimentations
sur routes ouvertes ont été autorisées
depuis 2014 parmi lesquelles :

26

expérimentations
de véhicules particuliers

15

expérimentations
de navettes

13

expérimentations
de robots taxis

LE DÉVELOPPEMENT DU VÉHICULE AUTONOME EN FRANCE LES DATES CLÉS

2014

Feuille de route
industrielle pour
le développe-
ment du véhicule
autonome

2015

Premières
expérimentations
des navettes
autonomes

2018

- Cadre stratégique d'action publique pour le développement du véhicule automatisé
- Présentation du projet de loi d'orientation des mobilités

2020 -22

Déploiement
de véhicules
hautement
automatisés

Projet structurant n° 2 : Créer l'écosystème du véhicule autonome et expérimenter à grande échelle, pour offrir de nouveaux services de mobilité

Enjeux

Pour répondre à la progression des besoins de mobilité des citoyens, tout en visant des transports à faible empreinte environnementale et toujours plus sûrs, il est nécessaire de développer une nouvelle offre de mobilité basée sur le véhicule connecté, autonome et partagé. Les enjeux portent sur l'évaluation des usages, de la sécurité, des modèles économiques et de l'acceptabilité sur différents territoires et pour différents types d'usage (individuel, collectif, logistique, industriel). Cet objectif s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale pour le développement des véhicules autonomes présentée le 14 mai dernier.

Objectifs

- Créer un écosystème favorable au développement du véhicule autonome et des systèmes de transport public automatisés.
- Mener des expérimentations grande échelle de conduite et de mobilité autonome sur différents territoires ciblés et complémentaires.
- Définir les standards de communication des véhicules connectés.
- Travailler avec des collectivités locales sur de nouveaux schémas de mobilité.

Points clés et principaux engagements de l'État et de la filière :

Les constructeurs et équipementiers français s'engagent à lancer des projets de recherche collaborative et à s'investir dans les travaux normatifs nécessaires au développement du véhicule autonome tout en contribuant à la disponibilité en France des moyens et méthodes d'essai et de validation pour ce type de véhicules.

L'État lancera en juin un appel à projets, doté de 40 M€, visant à soutenir un programme d'expérimentations de véhicules autonomes représentant plus de 200 M€ d'investissements. Les principaux acteurs (constructeurs, opérateurs de transport et de mobilité, équipementiers,...) s'engagent à partager une méthodologie d'expérimentation et d'évaluation commune, ainsi qu'à mettre en commun les données non compétitives collectées dans ce cadre.

L'État complétera le cadre juridique relatif aux expérimentations et au déploiement de véhicules à délégation partielle et totale de conduite.

Chiffres clés des besoins en compétence et emplois



Constructeurs, équipementiers et sous-traitants (filiale amont)

Recrutement de

25 000

personnes
par an entre 2018 et 2022
pour la filière automobile
(hors service)
dont

8 000
ingénieurs,

6 000
techniciens

9 000
ouvriers

Service à l'automobile (filiale aval)

Recrutement annuel de

40 000

(cadres, vendeurs, employés, ouvriers)

Viser 35 000 certificats de qualification professionnelle d'ici fin 2020

Projet structurant n° 3 : Anticiper l'évolution des besoins en compétence et emplois

Enjeux

L'Observatoire de la Métallurgie a mené en 2016 avec la filière une étude prospective détaillée des mutations de la construction automobile et de ses effets sur l'emploi et les besoins de compétence. Elle permet d'identifier de nouveaux besoins ou des besoins en hausse de compétences-clés (Big data, IA, électricité de puissance, conducteurs de ligne de fabrication...), et, à l'inverse, des profils de poste en déclin. Il convient donc d'initier dès à présent de nouvelles actions, en complémentarité du programme « Attractivité, Compétence, Emploi » (ACE) en cours, en ayant en tête plusieurs échelles de temps et de territoire.

De la même façon, l'observatoire de l'Association Nationale pour la Formation Automobile (ANFA) a conduit une étude « Prospective 2022 » pour l'aval de la filière, qui a identifié les évolutions des besoins et perspectives de recrutements pour les services.

Objectifs

- Actualiser les études prospectives sur l'impact des mutations de la filière sur l'emploi et les compétences
- Élaborer de nouveaux parcours de formation adaptés aux mutations de la filière amont
- Accompagner les évolutions des compétences pour l'aval de la filière
- Développer le recours à l'apprentissage dans la filière
- Accompagner les entreprises et leurs salariés pour anticiper la transition
- Renforcer l'attractivité de la filière et de ses métiers

Points clés et principaux engagements de l'État et de la filière :

En termes de formation, les acteurs de la filière, des branches, des fédérations s'engagent à mobiliser les organismes de formation et les acteurs de la filière pour mettre en œuvre l'accord de convention du projet ACE signé en 2017 par les bénéficiaires et partenaires. Les pouvoirs publics s'engagent à poursuivre la politique de déploiement des campus des métiers et qualifications avec les Régions et les rectorats pour accompagner les filières pour un lien étroit du monde académique et des entreprises.

Afin d'accompagner les entreprises et leurs salariés pour anticiper les mutations industrielles, une feuille de route partagée sera élaborée par la filière avec les partenaires sociaux et le ministère du Travail en mobilisant si nécessaire de nouveaux outils (engagements de développement de l'emploi et des compétences, plan d'investissement compétences).

PRÉSENTATION DE LA FILIÈRE AUTOMOBILE FRANÇAISE

Dans un contexte de réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage qui permettra dès sa conclusion de mieux formaliser les engagements réciproques des parties,

La filière développera le recours à l'apprentissage et à l'alternance, avec l'ambition **d'accroître d'au moins 50% d'ici fin 2022 le nombre d'apprentis ou de formation en alternance** pour les salariés en reconversion (bac pro, BTS, ingénieurs) compte tenu de l'évolution des besoins en compétence.

Chiffres-clé de la compétitivité de la filière automobile

Lancement d'un accélérateur Bpifrance
pour accompagner d'ici 2022

150 à 180

entreprises pour devenir
des ETI présentes à l'international

Prolongement du fonds
d'avenir automobile (FAA) doté de

135 M€

18 M€

pour accompagner les entreprises
impactées par la transition écologique

Projet structurant n° 4 : Renforcer la compétitivité de la filière automobile

Enjeux

Dix ans après la crise de 2008-2009, l'industrie automobile est de retour, conquérante, avec notamment plusieurs grandes entreprises françaises leaders mondiaux dans leur domaine. Mais une partie de la filière souffre toujours d'un manque de compétitivité, qui s'est traduit par une dégradation régulière de la balance commerciale et par une situation qui demeure assez fragile pour de nombreuses PME insuffisamment développées et diversifiées. Les entreprises des services ont, pour leur part, une transformation de leurs modèles économiques à mener au cours des prochaines années, dont la réussite constituera un facteur déterminant de compétitivité. Faire de la transition écologique, digitale et sociétale de la filière automobile une opportunité pour nos entreprises et notre pays, tel est l'enjeu des années à venir, en s'appuyant sur leur maîtrise des technologies clés et les compétences de ses salariés.

Objectifs

- Accélérer la croissance des PME à potentiel et des « Start-Up », et les accompagner à l'international ;
- Refonder le pacte automobile pour renforcer les liens au sein de la filière ;
- Améliorer la performance des entreprises et les aider dans la révolution digitale ;
- Accompagner la mutation des entreprises impactées par la transition écologique.

Points clés et principaux engagements de l'État et de la filière

Un « Accélérateur PME » pour la filière automobile sera lancé par Bpifrance avec le soutien financier et technique de la filière. Il visera à accélérer trois promotions de 50 à 60 PME, soit 150 à 180 entreprises, pour les aider à devenir des ETI présentes à l'international.

Les acteurs de la filière lanceront une initiative visant à accompagner les entreprises dans l'amélioration de leur performance industrielle et de service (usine 4.0 de garage du futur, robotisation, *lean management*, ...).

Le Fonds Avenir Automobile sera prolongé de 4 ans avec une capacité d'investissement de 135 M€ apportée par l'État et les deux constructeurs automobiles, afin de soutenir des entreprises rentables dans leurs projets de développement, pouvant porter sur l'international, la croissance externe ou la diversification.

L'ensemble de ces actions contribueront à renforcer la compétitivité du tissu de sous-traitants et à conforter leur positionnement.

Soutien de l'État à la Recherche et développement dans le secteur de l'automobile

Contexte

L'État a fortement soutenu les travaux de R&D dans la filière automobile. Depuis 2011, l'action du PIA en faveur de l'industrie automobile a permis d'accompagner les transformations que traverse cette l'industrie en mobilisant plus de 650 M€ de financements publics nationaux, pour un total de 2 milliards d'euros de dépenses de R&D.

Le Gouvernement entend poursuivre et amplifier l'effort de la France en matière d'innovation, en maintenant un niveau de soutien comparable dans les années à venir.

Exemples de projets soutenus :

- **Projet COMPOFAST « Composites structuraux à renforts continus pour automobiles grandes série »**

Ce projet coordonné par la société Arkema est soutenu à hauteur de 8,9 M€. Il , concerne le développement de matériaux composites permettant d'alléger les véhicules, et donc de réduire les émissions de CO2. Il vise un allègement de 250 kg, qui permettrait de réduire de 352kg l'émission de CO2 d'un véhicule parcourant 15 000 km/an.

- **Projet CATHYOPE « Développement d'un camion fort tonnage électrique-hydrogène »**

Ce projet, coordonné par la société GreenGT Technologies, est soutenu à hauteur de 4,2 M€, . Il concerne la conception d'un moteur fonctionnant à l'hydrogène pour véhicules poids lourds. Par le biais d'un partenariat avec Carrefour, les véhicules réalisés feront l'objet à Salon de Provence et à Nice d'une expérimentation grandeur nature pour l'approvisionnement de centres commerciaux. L'utilisation de hydrogène comme combustible permet de supprimer les émissions polluantes et sonores.

Exemples d'initiatives de R&D à venir

Le développement de cellules de batteries de 4ème génération

La transition énergétique conduit à une très forte croissance des besoins en batteries pour équiper les véhicules. En complément des efforts qui seront attendus sur la réduction du coût de production, des défis technologiques majeurs restent à relever pour répondre aux spécifications des constructeurs automobiles. En effet, des gains substantiels sont attendus en termes de performances des cellules de batteries.

Des ruptures technologiques sur les cellules de batteries, combinant des innovations dans plusieurs domaines seront nécessaires pour atteindre ces objectifs. Des développements orientés sur les prochaines générations de batteries constituent pour l'Europe une opportunité unique de revenir dans la course de la fabrication de cellules de batteries. Ce segment industriel est critique pour l'autonomie technologique de plusieurs filières industrielles, dont la filière automobile.

Les systèmes embarqués

Les innovations dans le domaine automobile reposent en partie sur les systèmes électroniques et logiciels embarqués dans les véhicules. Les enjeux des R&D à venir concernent notamment l'intégration des dernières générations de composants (processeurs multi-cœurs) et les logiciels associés. Ils concernent également les outils de simulation permettant de concevoir de tels systèmes.

Principaux livrables du CSF Auto

1. Être acteur de la transition énergétique et écologique

- Multiplication par cinq d'ici 2022 des ventes de véhicules électriques et mise en place d'une borne publique pour dix véhicules vendus : mise en place d'un observatoire pour le suivi de ces engagements, dans une approche d'évaluation 360° intégrant l'ensemble des éléments de l'écosystème.
- Développement d'une application à destination des consommateurs d'ici septembre 2019 pour leur fournir toutes les informations utiles sur les dispositifs de soutien aux acheteurs de véhicules électriques, sur la disponibilité des infrastructures de recharge et services utiles aux propriétaires de véhicules électriques.
- Lancement de travaux avec les collectivités et les constructeurs pour promouvoir l'installation à la demande de bornes dans l'espace public, à proximité des lieux d'habitation des usagers lors de l'achat d'un véhicule électrique.
- Fixation de la trajectoire du bonus/malus jusqu'en 2022 dans le cadre de la loi de finances 2019.
- Évolution du cadre juridique d'ici fin 2019 pour faciliter l'installation de bornes de recharge dans les copropriétés (« droit à la prise »).
- Suivi des résultats de R&D pour une nouvelle génération de batterie de quatrième génération « tout solide, à très haute performance », d'ici 2023
- Mise sur le marché de véhicules industriels électriques à partir de 2020.
- Finalisation et mise en œuvre d'ici fin 2018 d'un engagement volontaire sur le recyclage des plastiques utilisés dans l'automobile, et mise en place d'un suivi annuel.
- Mise en place dès 2018 d'un suivi de la mise en œuvre du dispositif de collecte et de traitement des VHU dans les territoires d'outre-mer.

2. Créer l'écosystème du véhicule autonome et expérimenter à grande échelle, pour offrir de nouveaux services de mobilité

- Mise en fonctionnement opérationnel de moyens d'essais spécifiques pour le véhicule autonome d'ici fin 2019.
- Conduite des expérimentations à grande échelle de véhicules autonomes à partir de 2019, en lien avec les régions, et suivi de leurs résultats dans le cadre du comité de pilotage mis en place au niveau du consortium piloté par la PFA. Lancement dès juin 2018 par l'État d'un appel à projet doté de 40 M€, permettant de financer plus de 200 M€ de projets.
- Réalisation d'un programme de tests d'ici à fin 2020 pour valider les protocoles de connexion entre véhicule et infrastructure. En faire le bilan d'ici 2020 pour finaliser les travaux de standardisation nécessaires au déploiement des infrastructures à plus grande échelle.

- Réalisation d'études prospectives sur de nouveaux schémas de mobilité d'ici fin 2020, en partenariat avec les collectivités territoriales, pour répondre aux besoins croissants de mobilité en s'appuyant sur l'avancée des technologies.

3. Anticiper l'évolution des besoins en compétence et emplois

- Augmenter de 50% d'ici fin 2022 le recours à l'apprentissage et à l'alternance dans la filière, notamment vis-à-vis des PME.
- Actualisation des études prospectives sur l'impact des mutations de la filière industrielle et de service sur l'emploi et les compétences d'ici la fin de l'année 2018.
- Élaboration de 20 nouveaux parcours de formation adaptés aux mutations de la filière industrielle d'ici fin 2021, dans le cadre du programme « Attractivité, Emploi, Compétence » labellisé et financé par le PIA.
- Ouverture du portail de l'emploi des services de l'automobile en juillet 2018 et du campus des services de l'automobile en septembre à Guyancourt.
- Poursuivre le déploiement de Campus Métiers et Qualifications Automobile (CMQA) dans les régions.
- Création d'un programme Compétence-emploi IV – « L'automobile, des métiers d'avenir, des entreprises qui recrutent » en faveur des entreprises de service.
- Élaborer une feuille de route d'ici la fin de l'année 2018, dans le cadre du CSF Auto, pour mobiliser et mettre en cohérence l'ensemble des outils disponibles et mettre en place un EDEC Automobile pour répondre aux besoins d'anticipation des évolutions des compétences et des emplois dans la filière.
- Expérimenter un Dispositif d'Anticipation Social et Territorial (DAST) en Auvergne Rhône-Alpes d'ici fin 2019.
- Renforcer l'attractivité des métiers de l'automobile, en s'appuyant notamment sur les grands événements de la filière (Mondial de l'Auto, Solutrans, Equip'Auto, initiative Monjob@futurauto, Challenges pédagogiques).
- Mobiliser le Plan Investissement Compétence (PIC) pour former des jeunes en recherche d'emploi aux métiers en tension pour lesquels de nombreux postes ne sont pas pourvus.

4. Renforcer la compétitivité de la filière automobile

- Lancer dès 2018 un « Accélérateur PME » avec Bpifrance pour accompagner 150 à 180 PME sur 4 ans, pour les aider à développer leur potentiel de croissance, y compris à l'international.
- Prolonger le Fonds d'avenir automobile de quatre ans, avec une capacité d'investissements de 135 millions d'euros
- Mettre en place un dispositif de soutien à l'investissement via la mise à disposition par l'État d'une première enveloppe de 18 M€, dans le cadre de redéploiements de moyens issus du programme d'investissements d'avenir

PRÉSENTATION DE LA FILIÈRE AUTOMOBILE FRANÇAISE

- Refonder le pacte automobile entre tous les acteurs de la filière (industrielle et de service) autour des grands enjeux de ce contrat, en partageant davantage les prévisions d'évolution des besoins du marché, afin de permettre à chacun de mieux anticiper les tendances.



Contacts presse

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr
01 53 18 41 13